

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 152/2025

AUX ETABLISSEMENTS GROUPE RGM

Après avoir reçu le contrat du marché n° VPM/MTVCD/CAB/001/2025, conclu avec le Ministère des Transports, Voies de Communication et Désenclavement, pour un montant total hors taxe de dollars américains quatre cent cinquante-deux mille trois cent vingt un, soixante-six centimes (USD 452 321,66) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trois mille cent soixante-six, vingt-cinq centimes (USD 3 166,25), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 20/08/2025

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Yves KAYEMBE MRA
Directeur Général